

## Inauguration du monument en mémoire des victimes du génocide des Tutsis du Rwanda

à Châlette-sur-Loing le samedi 17 mai 2014

**Discours de Bernard Coly, représentant le Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR) \***

Avertissement : le discours prononcé fut légèrement différent

Monsieur l'Ambassadeur, Mesdames, Messieurs,

Je représente aujourd'hui le Collectif des Parties Civiles pour le Rwanda (CPCR) (\*). Notre président Alain Gauthier n'a pas pu se déplacer pour des raisons de santé.

Notre association a pour but d'obtenir le jugement en France des présumés génocidaires rwandais qui vivent en France. Le grand public a commencé à nous connaître au début de cette année 2014 avec le procès de Pascal Simbikangwa, premier génocidaire à passer en procès en France. Il a été condamné à 25 ans de prison pour génocide et crimes contre l'humanité. C'est une première étape symboliquement importante. Mais il a fait appel. Personne ne peut prédire quel sera le jugement final.

En ce jour de commémoration qui se concrétise par ce monument, j'ai la conviction que notre travail de mémoire doit avoir un trépied comme base solide. Ce trépied, c'est d'abord celui des témoignages des survivants, ensuite celui du travail d'analyse et de de synthèse des historiens, et enfin celui de l'aboutissement des actions en justice.

En ce qui concerne la deuxième base du trépied, je souligne le travail de compilation réalisé par Jacques Morel, de Strasbourg, et les travaux récents de jeunes historiens français tel celui d'Hélène Dumas, qui vient de publier son ouvrage « Le génocide au village ».

En ce qui concerne la troisième base du trépied, je rappelle que depuis 1995, 26 plaintes ont été déposées en France à l'encontre des présumés génocidaires vivant en France. Depuis sa création en 2001, le CPCR est parvenu à déposer plus de 20 plaintes, qui ont donné lieu à l'ouverture d'autant d'informations judiciaires. Début 2014, 10 personnes seulement étaient mises en examen.

Le combat du CPCR est difficile. Pendant longtemps, l'appareil judiciaire français n'était pas doté des moyens humains pour instruire les dossiers. Les amis des présumés génocidaires venaient en nombre les soutenir, par exemple lors des audiences d'examen des demandes d'extradition vers le Rwanda. En 2010, à l'issue d'une de ces audiences au tribunal de Versailles, la police française a emmené Alain Gauthier jusqu'à la gare pour assurer sa sécurité, car les policiers avaient très bien compris et mesuré l'atmosphère de haine qui régnait à la sortie du tribunal. Depuis la création du « pôle crimes contre l'humanité » au TGI de Paris en janvier 2012, la justice française s'est enfin donné les moyens de poursuivre avec plus d'efficacité les présumés génocidaires rwandais présents sur le sol français.

En ce mois de mai 2014, des présumés génocidaires sont en prison après leur arrestation. Nous espérons que leurs procès seront rapidement décidés et organisés par l'appareil judiciaire français.

Pour conclure, je voudrais citer Eric Gillet, avocat des parties civiles lors du premier procès de génocidaires en Belgique en 2001. Il rend hommage aux veuves de Sovu, qui ont fait un grand périple pour venir témoigner devant les jurés et les juges du tribunal à Bruxelles. Les paroles d'Eric Gillet donnent le sens du combat du CPCR. Il déclare « Par la souffrance, la mutilation, la mort et la négation de l'autre, racontées par celles qui en reviennent, nous sommes tous dénudés. En cet instant nous basculons. Vos larmes coulent sur nos joues ... ».

Je vous remercie de votre présence.



\* <http://www.collectifpartiescivilesrwanda.fr/actualites/>